



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES VERBAL N°4 DU 26.11.2024
MANDAT 2024-2028 - SAISON 2024 / 2025

PRESIDENT: M. Frédéric CASTEL

PRESENTS : MM. Oualid BELHADI, Pascal DALLA POZZA, Raphaël DELANDHUY, Olivier GOMAS, Toufik MEZRICHE et José PEREIRA

EN VISIO : MM. Francis CUNY, Thomas DE FARIA, Yann MEMBRADO et Thierry RAYBAUDI (représentant des arbitres au CoDir)

Le Président Frédéric CASTEL ouvre la séance à 18h30.

I/ PREAMBULE- APPROBATION PROCES-VERBAL ET AUDITIONS

1.1 PREAMBULE

Cette CDA devait se faire en visio. Toutefois face au nombre d'arbitres à auditionner, la CDA a préféré opter pour une séance en présentiel. Merci au service administratif du DAF d'avoir favorisé l'organisation de cette réunion.

1.2 CARNET

La CDA exprime toute sa sympathie à notre collègue Thomas DE FARIA face à la douleur qui le touche.

La CDA souhaite un prompt rétablissement à Samuel PEDRO suite à son intervention chirurgicale.

1.3 AUDITION :

Y.V. est reçu à 18h45. Cette audition permet d'exprimer à ce Jeune Arbitre les attentes de la CDA.

F.B. est auditionné à 19h. Les échanges réalisés permettent de comprendre sa situation particulière.

E.M. est entendue à 19h15. La CDA reste en attente des précisions demandées.

M.L. est reçu à 19h30. La CDA tiendra compte dans sa prise de décision des arguments de ce Jeune Arbitre.

La CDA communiquera aux arbitres auditionnés ce jour ainsi qu'à leur club les décisions prises à leur rencontre.

1.4 APPROBATION PV :

Le Procès-Verbal N°3 a été approuvé par messagerie électronique et publié sur le site du DAF.

II / COURIELS RECUS

Le 16.10 un spectateur alerte, sur une boîte mail du DAF, de la nécessité de désigner un arbitre sur un match de U15 car les joueurs des deux clubs se « chauffent » sur les réseaux.

Le 16.10 Tom LEROY questionne sur le fait de ne pas avoir de désignation.

Le 16.10 Nolan LEGERE demande quand les désignations du 02.11 seront faites.

Le 17.10 Timéo CHEVALIER produit un RIB en indiquant les matchs qui selon lui restent en attente de défraiement.

Le 17.10 Jonathan KIEFFER, responsable FIA du District de Meurthe et Moselle, sollicite le transfert du dossier d'Arthur PETIOT, Jeune Arbitre aubois arrivant sur Nancy. Il s'avère qu'aucun document n'est à transférer car ce Jeune Arbitre est sortant de FIA. La CDA l'oriente vers l'IR2F.

Le 17.10 Dylan DAIAN, dirigeant du FC Ervy, demande, sur la boîte mail du DAF, la présence d'un superviseur de l'arbitre désigné sur un match d'U15 car des antécédents existent entre son club et l'arbitre désigné.

Le 18.10 Céline GILLET, Secrétaire de l'USM Crancey, dépose plusieurs demandes d'arbitres officiels pour des compétitions jeunes. La CDA en fonction de ses moyens essaiera de satisfaire les demandes.

Le 18.10 l'AGT demande s'il lui est possible de recevoir le listing des arbitres et arbitres clubs afin de pouvoir vérifier la qualité des personnes se présentant pour arbitrer. La CDA ne peut accéder à cette requête car les informations sont en ligne sur le site du DAF.

Le 20.10 Anthony PEREZ signale l'absence de l'arbitre qu'il devait observer. Le Président du club du Jeune Arbitre informe que son arbitre est suspendu à titre conservatoire par la Commission de Discipline.

Le 20.10 Alice RAYBAUDI met en copie la CDA de son envoi d'un rapport circonstancié suite à un match n'ayant pas eu lieu.

Le 20.10 Abdel FEZOUA signale un dysfonctionnement de la FMI.

Le 20.10 Roihim DANIEL met en copie la CDA de son envoi de plusieurs rapports. Il informe avoir porté plainte suite au déroulé d'un match. La CDA restera attentive aux suites données à ce dossier.

Le 21.10 Steven QUERE met en copie la CDA de son envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 21.10 Annick HERLUISON, secrétaire du Romilly Champagne FC, dépose via la boîte mail de la direction du DAF trois demandes d'arbitres. La CDA rappelle que ce type de demande doit être faite sur la boîte mail de la commission.

Le 21.10 Ange ROYER, arbitre de club de l'AGT, met en copie la CDA de l'envoi d'un rapport.

Le 21.10 Abdel FEZOUA met en copie la CDA de l'envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 21.10 Mehdi BAHRIA, arbitre nouvellement arrivé dans l'Aube, dépose un RIB pour la mise à jour de son dossier.

Le 26.10 Philippe POUJOL, Président du Foyer Barséquanais, signale qu'un de ses arbitres n'a pas accès à son compte LGEF. Olivier GOMAS est saisi de ce dossier.

Le 27.10 Aurélien PRIEUR, arbitre de club, met en copie la CDA de l'envoi de son rapport disciplinaire.

Le 27.10 Norbert THOUVENIN rédige un rapport circonstancié suite à sa blessure durant un match.

Le 27.10 Enzo GOFFETTE et Nolan LEGERE produisent un rapport circonstancié suite à l'absence d'un AA à qui la CDA demande des explications.

Le 28.10 Annick HERLUISSON, Secrétaire du Romilly Champagne FC, dépose des demandes d'arbitres officiels que la CDA essaiera de satisfaire en fonction de ses moyens.

Le 28.10 Jules BALGUY se déclare candidat à l'initiation à l'arbitrage futsal.

Le 28.10 Hélyette RAYBAUDI, Trésorière de l'Etoile de Lusigny, met en copie la CDA de l'envoi des observations de son club suite au déroulé d'un match de D2.

Le 28.10 Axel HEROLT met en copie la CDA de son envoi d'un rapport disciplinaire

Le 29.10 Patrice CALONNE, Secrétaire du FC St Méziery, dépose une demande d'arbitre pour un match de U18. La CDA fera de son mieux pour y répondre favorablement.

Le 31.10 Matthieu COTTIAS fait acte de candidature pour officier en jeune le samedi.

Le 31.10 Tatiana VELAY demande à pouvoir échanger avec un membre de la CDA suite à une convocation reçue par son fils.

Le 01.11 Hélyette RAYBAUDI, Trésorière de l'Etoile de Lusigny, informe que les conditions de sécurité des installations de son terrain ne sont pas réunies pour le maintien d'un match sur lequel la CDA avait positionné un arbitre et un observateur.

Le 03.11 Aurélien LECHIEN et Lhaoiri EL IDRISSEI mettent en copie la CDA de l'envoi de rapports disciplinaires.

Le 04.11 David MATHURIN signale un dysfonctionnement de la FMI qui a induit le passage à la feuille de match papier. Il joint à son message des rapports disciplinaires.

Le 04.11 Sahim SAHLI, Secrétaire de l'AS Pont Sainte Marie, apporte des précisions suite au match de son équipe fanion. Il espère que ses propos aideront dans les décisions à prendre.

Le 05.11 Jean-Marc BERTIN, Président de l'US Chaource, sollicite la désignation d'un arbitre pour un match de D3 car l'historique entre les deux clubs concernés est compliqué. Au regard du contexte, la CDA accède à la demande.

Le 05.11 Abdel FEZOUA et Lhaoiri EL IDRISSEI mettent en copie la CDA de leur envoi de rapports disciplinaires.

Le 06.11 Marie Jeanne BASTOS, Secrétaire de Riceys Sport, demande, sans utiliser le formulaire adéquat, la désignation d'un arbitre pour un match se déroulant le 01.12.

Le 07.11 Christelle MORAIS, Secrétaire de la JS Vaudoise, dépose des demandes d'arbitres officiels pour des matchs en U15.

Le 08.11 Adrien GONZALES envoie un rapport disciplinaire sollicité par la Commission de Discipline.

Le 09.11 Aziz HAFIDI expose le process mis en place suite à l'absence d'une équipe.

Le 10.11 Tom LEROY envoie sur une mauvaise boîte mail un rapport disciplinaire

Le 11.11 Francis VOGEL, Président de la JS Saint Julien FC, pose une question règlementaire à laquelle José lui apporte une réponse.

Le 11.11 Alice RAYBAUDI met en copie la CDA de son envoi d'un rapport circonstancié.

Le 11.11 Nolan LEGERE relève un souci de désignation car il a y deux matchs programmés sur le même terrain et à la même heure. La Ligue fait le nécessaire.

Le 11.11 Aurélien PRIEUR, arbitre de club, rédige un rapport circonstancié à la demande de l'arbitre central d'un match de D2.

Le 12.11 Axel HEROLT met en copie la CDA de son envoi de rapports disciplinaires.

Le 12.11 Matthieu COTTIAS fait savoir qu'il est toujours dans l'impossibilité d'accéder à son adresse LGEF. Olivier GOMAS est sollicité à cet effet.

Le 12.11 Abdessamed HARBOULI rédige un rapport circonstancié suite à un souci de FMI.

Le 13.11 William CHATELAR, membre de l'UFC Aube, informe de l'absence à désignation d'un arbitre de son club qui va faire parvenir un justificatif.

Le 14.11 Bruno BASLER fait parvenir un RIB pour mise à jour de son dossier.

Le 15.11 Maxime SYREN demande si les défraiements d'arbitrage sont imposables. José lui fait une réponse.

Le 16.11 Timéo CHEVALIER signale avoir rencontré des soucis sur une rencontre. Son référent CDA se met en lien avec lui afin de le conseiller dans les démarches administratives à réaliser.

Le 18.11 David DESPRET, Abdessamed HARBOULI, Nolan LEGERE et Renaud BOUGE mettent en copie la CDA de leurs envois de rapports circonstanciés ou / et disciplinaires

Le 18.11 Patrick MARIVAL rédige un courriel afin d'expliquer le contexte d'avant match d'une rencontre en U18 D1 du 16.01.24.

Le 18.11 Francis VOGEL, Président de JS St Julien FC, dépose une demande d'arbitre pour un match de U18. La CDA fera de son mieux pour satisfaire cette demande.

Le 19.11 Axel HEROLT met en copie la CDA de son envoi de ses rapports disciplinaires.

Le 20.11 Julian CARTIER fournit un RIB pour mise à jour de son dossier administratif.

Le 21.11 Nathalie GOIN, Secrétaire de l'UCS Nogentaise, dépose une demande d'arbitre pour un match du 08.12 que la CDA essaiera de satisfaire en fonction des moyens disponibles.

Le 21.11 Alice RAYBAUDI met en copie la CDA de son mail destiné à la commission d'appel de la ligue indiquant son absence à convocation pour raison professionnelle.

Le 21.11 Alexandre GABRIEL demande s'il lui est possible d'obtenir des marquages La Poste pour positionner sur ses maillots d'arbitre. Il semble que le site de la poste permet d'avoir ce type de produit.

Le 22.11 Aymen EL BOUSAKSAKI questionne sur sa désignation du 22.11. Il s'avère que le match est reporté.

Le 23.11 Fabien CHOLLIER demande quand il pourra avoir son rapport d'observations du 20.10. José lui envoie une copie.

III / INFORMATIONS

1/ LIGUE / CRA

Le 20.10 Stéphane VILLEMEN, Président de la CRA, interroge la CDA suite à un mail fait à un arbitre nouvellement arrivé dans l'Aube. Thierry lui fait une réponse détaillée le 21.10.

2/ DISTRICT / CDA

2.1 DISTRICT

Cédric BOUGE répond régulièrement aux arbitres dont la licence n'est pas validée afin de leur signifier ce qu'ils doivent faire avant de pouvoir être désignable. Il relance fréquemment les arbitres en retard dans l'envoi de rapports circonstanciés indispensables à la prise de décision par les commissions du DAF. Il échange le 16.10 avec les services de la ligue suite à la publication des résultats de la FIA.

Le 23.10 Philippe PAULET, Président du DAF, échange avec Frédéric CASTEL, Président de la CDA, au sujet des Journées Nationales de l'Arbitrage.

Le 25.10 Aurélien PRIEUR met en copie la CDA de sa démission de toutes ses fonctions au sein du DAF.

Le 31.10 Cédric BOUGE sollicite les résultats de la formation arbitres clubs ainsi que la décision de la CDA suite au dépôt d'une réserve technique. Il profite de cet échange pour informer la CDA d'une réflexion au sujet d'un recrutement d'un emploi civique au DAF avec une orientation dédiée à l'arbitrage.

Le 13.11 Cédric BOUGE relance un observateur afin d'obtenir un rapport circonstancié car l'arbitre de la rencontre n'a pas rédigé son rapport disciplinaire dans les délais.

Il demande le 14.11 les noms des majors de promo de la saison 2023-2024 pour les inviter à l'AG du DAF fixée au 09.12.

Le 19.11 un rapport disciplinaire est demandé à un Jeune Arbitre avant l'étude du dossier en Commission de Discipline.

Le 19.11 le DAF informe de leur réussite les 5 candidats à la formation d'arbitres clubs effectué le 19.10. Puis est publiée la liste mise à jour et validée par le CodiR des arbitres clubs du DAF qui sont au nombre de 17 pour la saison 2024/2025. Les 5 lauréats de la formation sont invités le 02.12.2024 au DAF pour la remise de leur dotation (écusson, sifflet, cartons et maillot offert par le District).

2.2 CDA

Le 16.10, la CDA informe les arbitres du DAF d'un retard d'envoi des règlements de la ligue.

Le 20.10 la CDA communique aux arbitres concernés les sanctions prises à leur rencontre lors de sa dernière réunion. Elle sollicite les arbitres du DAF pouvant être intéressés par une initiation à l'arbitrage du futsal dans la perspective des compétitions adultes et U13 à venir.

Le 22.10 la CDA est informée qu'un Jeune Arbitre, mis à la disposition de la CDA, est de nouveau désigné par la CRA.

Le 23.10 la CDA demande des précisions à un Jeune Arbitre ayant annoncé son souhait d'arrêter l'arbitrage et qui continue de poser des indisponibilités.

Le 25.10 la CDA est saisie d'une réserve technique suite au match de D2 opposant Vaudes Fresnoy Clérey à Riceys Sport. Après étude des informations portées à sa connaissance, la CDA décide par voie électronique que les réserves techniques posées ne pas recevables ni sur le fond ni sur la forme.

La CDA est régulièrement informée des tirages au sort des coupes départementales, des changements de dernière minute (horaires, forfaits, décalage, changement de terrain...) apportés aux compétitions gérées par le DAF ainsi que les éventuelles convocations d'arbitres en commission.

Mais aussi de certaines décisions prises par d'autres commissions pouvant avoir un impact sur la partie arbitrage.

Le 15.11 la CDA, à l'approche de la trêve hivernale, contacte les arbitres n'ayant toujours pas leurs licences validées afin de faire un état des lieux permettant de savoir ce qui fait blocage.

Le 17.11 le Président de la CDA est destinataire, dans le cadre des élections au COMEX de la FFF des représentants des arbitres, de la candidature d'Aurore VANSTAEVEL, arbitre du District de l'Aisne de la Ligue des Hauts de France.

Le 21.11 la CDA demande à l'ensemble des arbitres et observateurs de produire une copie de la carte grise du véhicule utilisé pour leurs déplacements en lien avec l'arbitrage afin que le DAF soit en conformité avec les attentes d'un possible contrôle de l'URSSAFF.

Pascal DALLA POZZA et Yann MEMBRADO envoient régulièrement le listing des observations réalisées afin que le DAF réalise les défraiements.

IV / DESIGNATIONS

Au 26.11.2024, le DAF compte 93 arbitres désignables : 49 adultes, 31 jeunes et 13 ligue.

4.1 ADULTES

Le 21.10 Théo BUNK relève une désignation en contradiction avec ses indisponibilités posées. Il lui est conseillé de se rapprocher de son désignateur ligue compétent en pareil cas.

Le 25.10 Thierry ANGLADE demande le retrait d'une désignation pour le 02.11 car il assiste à l'initiation à l'arbitrage futsal.

Le 26.10 puis le 29.10 Jonathan NOUALHAGUET informe ne pas être en état d'arbitrer pour une durée indéterminée. José lui demande un justificatif afin de valider le retrait des désignations déjà faites.

Le 31.10 Messahoud TAKHEBARI demande à pouvoir être observé cette saison.

Le 14.11 Toufik MEZRICHE demande si son statut d'AA Ligue est un frein pour officier ponctuellement en qualité de central en compétitions de district. Thierry lui fait une réponse.

Le 17.11 Fabien CHOLLIER demande le retrait de sa désignation du 30.10 car il se retrouve avec deux désignations sur le même week-end.

Le 19.11 Thierry ANGLADE demande le retrait de ses désignations à venir suite à une blessure.

4.2 JEUNES

Le 19.10 Mathieu LAMBOT signale son absence à désignation du jour suite à une blessure.

Le 20.10 Noham VELAY signale, sur une boîte mail autre que celle de la CDA, une désignation qui ne respecte pas ses indisponibilités posées. Il relance le 21.10 toujours sur la mauvaise boîte mail. Il sollicite la CDA pour ce sujet le 22.10.

Le 23.10 Aymen EL BOUSAKSAKI informe, sur une autre boîte mail que celle de la CDA, de son absence à désignation du 26.10.

Le 24.10 Amandine BASLER relève une désignation incompatible avec ses indisponibilités posées. Olivier GOMAS est saisi de ce dossier car Thierry RAYBAUDI n'est pas destinataire des saisies faites.

Le 25.10 Timéo CHEVALIER signale ne pas pouvoir se rendre à une désignation, qui suite à un changement de date, est programmée en semaine. La CDA regrette de ne pas avoir été informée de ce changement de programmation.

Le 28.10 Yanis VELAY donne une explication à son absence à désignation

Le 28.10 Dylan FLEURIOT donne une explication à sa défection du 02.09 (via son éducateur). Thierry RAYBAUDI lui répond.

Le 31.10 Florent BERNARD donne une explication à son absence à sa désignation du 26.10.

Le 31.10 Nolan LEGERE demande à ne pas avoir deux désignations sur un même week-end.

Le 03.11 Gérard JARRY, correspondant de l'ASLO, fait une demande d'arbitre officiel pour un match de U15. Thierry lui répond le 05.11.

Le 05.11 Roihim DANIEL signale sa disponibilité pour le 09.11.

Le 08.11 Redouane SGHIR se met à la disposition de la CDA pour le weekend du 9-10.11

Le 08.11 Matthieu LAMBOT signale son absence à désignation du 09.11 sans donner de motif.

Le 10.11 Thomas GIL informe de son absence à désignation pour le 23.11 pour convenance personnelle.

Le 12.11 Ismail MAILLET signale une fin d'indisponibilité suite à sa blessure. Il lui est réclamé un CM de reprise qu'il produit le 15.11. Ismail demande le retrait d'une désignation posée à sa demande.

Ceci conduit à un échange avec son désignateur.

Le 12.11 Tom LEROY demande le retrait de sa désignation du 30.11 et signale ne pas pouvoir honorer le match du 03.12 car en semaine.

Le 15.11 Rayan ARBAOUI se met à la disposition de la CDA pour le 16.11.

Le 18.11 David LOBREAU signale une impossibilité à se rendre à une désignation suite au changement d'heure du coup d'envoi de la rencontre.

4.3 OBSERVATIONS - TUTORATS – FOOT DIVERSIFIE

Le 22.10 Yann MEMBRADO sollicite l'ajout d'un nouvel observateur sur la liste validée par le CoDir. Ceci ne peut être fait avant la prochaine réunion du CoDir.

Le 28.10 Pascal DALLA POZZA a assisté à une réunion préparatoire à la lancée du championnat futsal organisé par le DAF à partir du 04.11. Il constate que seulement 6 des 8 équipes inscrites ont participé à la première phase de la compétition. Pascal est absorbé par les désignations faites par courriels. Il regrette un manque de réactivité de certains arbitres et fait part d'une demande portée en CoDir de pouvoir désigner des duos d'arbitres sur la seconde phase de compétition.

Le 30.10 Pascal DALLA POZZA est sollicité par Antonine HERVET, FFSU, pour la désignation d'arbitres sur des compétitions universitaires se déroulant sur Troyes le 07.11 puis le 04.12. Il est également sollicité pour des matchs, hors de la compétence de la CDA, pour lesquels il ne peut donner une suite favorable et renvoie la demande vers la CDA compétente.

Le 19.11 Jean-Michel MAINGAUT demande le retrait de son observation du 30.11.

Olivier GOMAS fait un point sur l'avancée des observations : 6/14 en D1 ; 8/16 en D2 ; 21/34 en D3 ; 7/18 en AA et 19/23 en JAD.

V / ETDA

5.1 FORMATION CONTINUE

Mise en place d'un lien direct avec les arbitres du DAF pour un travail continu post rassemblement d'hiver lié aux lois du jeu et autres règlements régissant le rôle de l'arbitre aussi bien de district que de ligue. Un premier envoi sera fait pendant la trêve hivernale.

5.2 REFERENTS ARBITRES

Les référents arbitres sont principalement sollicités par nos Jeunes Arbitres.

5.3 POLE ENTRAINEMENT

Le projet de labélisation d'un lieu pour les entraînements continue d'être travaillé par la CDA qui par ailleurs recherche une date pour réaliser le rattrapage du test physique de début de saison.

5.4 FIA

Le 25.10 Francis CUNY demande que les clubs en délicatesse avec le Statut de l'Arbitrage soient sensibilisés courant novembre sur les dates de la FIA de début d'année 2025. Il va se rapprocher de Cédric BOUGE pour son organisation.

Francis CUNY en sa qualité de réfèrent EDTA, a été en formation le 02.11.24 à Nancy. Il souhaite pouvoir faire un retour à l'ensemble de personnes habilitées à intervenir en FIA car la saison prochaine la FIA 2.0 est mise en place.

VI / TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

José PEREIRA demande si le projet de reprendre les échanges de trio d'arbitres avec les districts voisins prend forme. Thierry RAYBAUDI en qualité de représentant des arbitres au Codir va mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du CoDir.

Il alerte sur la nécessité de fixer la date du rassemblement d'hiver assez rapidement afin de pouvoir effectuer les réservations des installations du Centre Sportif.

Raphaël DELANDHUY, au nom de l'UNAF, invite les membres de la CDA à l'arbre de Noël de l'UNAF qui aura lieu au DAF le samedi 14.12.24.

Olivier GOMAS signale avoir réglé quelques soucis d'accès à des comptes FFF. Il dit avoir encore des dossiers en attente de résolutions.

Frédéric CASTEL va préparer une liste à valider à la prochaine CDA des candidats possibles aux médailles de la ligue.

Thomas DE FARIA demande si une CDA sera délocalisée cette saison dans l'idée d'aller vers les clubs. Dans l'état actuel des choses, il n'est pas prévu de reproduire l'expérience de la saison dernière.

L'ordre du Jour étant épuisé, le Président de la CDA, Frédéric CASTEL, lève la séance à 22H00.

La prochaine réunion de la CDA est fixée au 17.12.24 ou sur convocation des membres.

Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,

***Le Président,
M. Frédéric CASTEL***

***Le Secrétaire,
M. José PEREIRA***

Les décisions de la **Commission Départementale de l'Arbitrage** peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur notification ou publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)